

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 21 mai 2012**

CP 12/05-02

*L'an deux mil douze, le 21 mai à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Présents : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.*

*Absent excusé : M. Descazeaux.*

**MARCHE POUR L'ACQUISITION DE DEUX VEHICULES  
UTILITAIRES ELECTRIQUES POUR LE DEPARTEMENT  
DE TARN-ET-GARONNE  
DEVOLUTION DU MARCHE**

---

Le marché a pour objet l'acquisition de deux véhicules utilitaires électriques destinés au service du courrier et au bureau de l'économat du Conseil Général de Tarn-et-Garonne

Il s'agit d'un marché de fourniture unique conclu en procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics.

La publication a été effectuée au BOAMP le 25 février 2012 avec pour date limite de remise des offres le 14 mars 2012.

5 prestataires ont déposé un pli, toutefois celui de la société Zen'Auto ayant été reçu hors délais, son offre a dû être écartée et seule les 4 propositions restantes ont pu être analysées.

Après ouverture et analyse des offres, la commission d'appel d'offres du 2 avril 2012 a déclaré la proposition de la société Midi Auto 82 concessionnaire Citroën recevable et a décidé de lui attribuer ce marché pour un montant de 44 054,50 € TTC.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir délibérer.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offre réunie le 2 avril 2012,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département :

- le marché de fournitures à intervenir avec Midi Auto 82 concessionnaire Citroën pour l'acquisition de deux véhicules utilitaires électriques destinés au service du courrier et au bureau de l'économat du Conseil Général de Tarn-et-Garonne ;
- toutes les pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,